

TARIFS d'entrée à la piscine Municipale du Barachois

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Par suite de l'ouverture de la piscine municipale du Barachois, j'ai dû prendre un arrêté fixant les tarifs d'entrée qui sont acquittés au guichet du caissier.

Ces tarifs sont les suivants:

MARDI .....	150 F
MERCREDI, VENDREDI )	
SAMEDI & DIMANCHE )	100 F
JEUDI .....	50 F

./...

Pour les enfants de moins de 8 ans, nécessairement accompagnés et se servant du pataugeoir:

MARDI .....	50 F
les autres JOURS .....	30 F

Je vous demande de bien vouloir ratifier ces tarifs qui ont été appliqués depuis le 22 Octobre 1959./.

Je mets aux voix.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Le MAIRE. - Certaines personnes ont trouvé les tarifs trop élevés, mais il me semble que nous devons attendre quelque temps pour savoir si nous pouvons réviser les prix.

M. GUILLOT. - Nous pourrions pratiquer ces prix jusqu'à la fin de l'année; ces deux derniers mois serviraient de période d'adaptation, après quoi nous pourrions, peut-être, réviser les prix pour compter du 1er Janvier 1960.

Le MAIRE. - Messieurs, je vous demande donc de ratifier les tarifs d'entrée à la piscine, tarifs qui ont été appliqués depuis le 22 Octobre 1959.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*H. P. le 20 Novembre 1959*  
*P. le Maire et par deli gation*  
*le secrétaire Général*  
*Signé: P. Bolotte*